

Communiqué de presse

Le 7 février 2020

Prime Grand âge : tous les professionnels intervenant auprès des personnes âgées méritent d'être valorisés !

Alors que viennent d'être publiés les textes consacrant la prime « Grand âge » pour certains professionnels exerçant dans les structures publiques spécialisées dans la prise en charge des personnes âgées, l'Uniopss appelle à la généralisation de cette prime pour le secteur privé non lucratif.

Dès Janvier 2019, Agnès Buzyn avait annoncé dans le cadre du plan « Ma santé 2022 », la revalorisation de la prime attribuée aux aides-soignants et aux aides médico-psychologiques ayant suivi une formation d'assistant de soin en gérontologie, dite « prime ASG ». La ministre a eu l'occasion de réaffirmer cette mesure à de nombreuses reprises, notamment le 3 juillet lors de l'installation de la mission El Khomri sur l'attractivité des métiers du grand âge. Le dossier de presse du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 mentionnait quant à lui que le versement de cette prime serait ainsi « généralisé progressivement aux aides-soignants des EHPAD ayant suivi une formation sur les spécificités de la prise en charge de la personne âgée ».

Les textes parus le 31 janvier dernier apportent une précision de taille, puisqu'il y est indiqué que cette prime ne sera réservée qu'aux professionnels du secteur public. Cette mesure exclut donc, de fait, les professionnels des structures privées à but non lucratif du bénéfice de la prime : une restriction incompréhensible et inacceptable selon l'Uniopss.

Pour rappel, cette prime grand âge a « vocation à reconnaître l'engagement des professionnels exerçant auprès des personnes âgées et les compétences particulières nécessaires à cette prise en charge ». Ces professionnels exerçant aussi bien dans le secteur public que dans le secteur associatif, rien ne justifie donc une telle différence de traitement : les professionnels intervenant auprès des personnes âgées en perte d'autonomie assurent les mêmes missions, et connaissent les mêmes difficultés, indépendamment du statut des structures dans lesquelles ils exercent.

Par ailleurs, dans la mesure où les règles tarifaires sont les mêmes dans les EHPAD publics et dans les EHPAD privés, il y a d'autant moins de raison à ce que cette prime ne puisse pas être transposée aux établissements du secteur non lucratif.

Un deuxième texte instaure une autre prime pour certains agents d'Ile-de-France, considéré comme un territoire en tension, afin de renforcer l'attractivité des métiers. Là encore, cette prime ne s'applique qu'au secteur public !

Au nom de l'équité de traitement entre l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées, l'Uniopss plaide pour la généralisation de ces primes au secteur privé non

lucratif et pour un plan de financement dédié afin que leur versement ne pèse pas sur l'équilibre budgétaire, déjà fragile, des structures.

L'Uniopss entend enfin rappeler que cette volonté de valoriser les professionnels doit s'inscrire dans la problématique plus générale de l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie. Nous plaidons donc pour que le futur projet de loi Grand âge et autonomie, vivement attendu par les professionnels, réponde à ces grands enjeux, essentiels à la survie du secteur.

Contact presse : Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss - Tél. 06 80 61 08 27
E-mail : jvoiturier@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles. Son expertise, sa connaissance du terrain, ainsi que sa capacité d'analyse transversale des différents champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, personnes âgées, santé, enfance, famille, lutte contre l'exclusion...), font de l'Uniopss un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.